Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 06 octobre 2006
N° CERTA-2006-AVI-431

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans les produits Symantec

Gestion du document

Référence	CERTA-2006-AVI-431
Titre	Vulnérabilité dans les produits Symantec
Date de la première version	06 octobre 2006
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Symantec SYM06-20 du 04 octobre 2006
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire.

2 Systèmes affectés

Tous les produits Symantec dont la mise à jour est antérieure à la révision 9 du 04 octobre 2006.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans les produits `Symantec` permet à un utilisateur mal intentionné d'exécuter localement du code arbitraire avec les privilèges du système.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans les pilotes `NAVEX15.SYS` et `NAVENG.SYS`. Ces pilotes sont mis en oeuvre par de nombreuses applications utilisant le moteur d'analyse anti-viral de `Symantec`. Cette vulnérabilité de type débordement de mémoire peut être exploitée au moyen d'une requête d'entrée/sortie (Input/Output Request Packet) spécialement construite afin d'exécuter localement du code arbitraire avec les privilèges du système.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Symantec SYM06-20 du 04 octobre 2006 :
  http://securityresponse.symantec.com/avcenter/security/Content/2006.10.05a.html
- Référence CVE CVE-2006-4927 :
  http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2006-4927

Gestion détaillée du document

06 octobre 2006 version initiale.